

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ACTIELEC TECHNOLOGIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 14.894.955,75 Euros
Siège Social : 25, chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE
542080791 RCS TOULOUSE
Site Internet : www.actielec.com - Adresse électronique : contact@actielec.com
Catherine MALLET – Tél. : +33 (0)5 61 17 61 08

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 6 mai 2008 à 14 heures, au Siège Social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, incluant le rapport de gestion du Groupe,
- Rapport du Directoire sur les options de souscription et d'achat d'actions prévu à l'article L.225-184 du Code de Commerce,
- Rapport du Conseil de Surveillance,
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance visé à l'article L.225-68 du Code de Commerce,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes sociaux annuels, des comptes consolidés et des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce,
- Affectation du Résultat,
- Renouvellement de membres du Conseil de Surveillance : Messieurs Louis PECH et Günther THRUM,
- Pouvoirs à conférer.

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, aura le droit d'assister personnellement à cette Assemblée ou de s'y faire représenter par un autre Actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance.

Pour participer à l'Assemblée :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent, dans le même délai, adresser une attestation d'immobilisation délivrée par une banque, un établissement de crédit ou un agent de change au Siège Social.

Une formule de vote par correspondance ou par procuration sera remise ou adressée à tout Actionnaire qui en fera la demande, par lettre recommandée AR, à la Société au plus tard six jours au moins avant la date de la réunion. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus à la Société trois jours au moins avant la date de la réunion. Les titulaires d'actions au porteur devront joindre à ce document l'attestation d'immobilisation délivrée par le teneur du compte, comme dit ci-dessus.

Le directoire

0804071